

## Présentation du dispositif de prévention de la canicule 2019 et de veille sociale



**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



**mercredi 26 juin 2019 à 14h30**

**Résidence du CCAS des Carmes  
1 Rue du Terras, 13002 Marseille**



# Sommaire

## I - Introduction

## II - La lutte contre la canicule sur le terrain

## III - Les personnes isolées particulièrement exposées : l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Marseille

## IV - L'ensemble des services mobilisés pour protéger les Marseillais

## V - Annexe : Responsabilité du maire dans le cadre de la mise en œuvre du plan canicule

## VI - Contacts presse



## I- Introduction

Les Marseillais sont habitués à des périodes de chaleur intense. Néanmoins, une vigilance accrue reste indispensable car un épisode caniculaire peut provoquer des conséquences dramatiques sur les publics les plus exposés :

personnes âgées, malades, enfants en bas âge, sportifs, travailleurs, personnes en situation précaire...

Les personnes âgées isolées sont ciblées par les actions de prévention. Ces personnes doivent être identifiées, contactées, convaincues et régulièrement sensibilisées aux dangers liés à la déshydratation.

La ville de Marseille n'a pas attendu l'obligation réglementaire pour s'impliquer fortement dans la prise en compte des conséquences sanitaires liées aux périodes de canicule.

**Chaque été, une cellule de veille est mise en place par la municipalité**, tandis que, sur le terrain, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Allô Mairie assurent l'accompagnement du dispositif. L'ensemble des services municipaux est mobilisé pour mener des actions auprès des différents publics.

**Le dispositif mis en place par la ville de Marseille permet la diffusion de messages en direction du public-cible, le repérage des personnes isolées les plus fragiles en partenariat avec les différents intervenants sociaux, les visites à domicile et la distribution de kits de canicules, l'accueil dans des établissements disposant de pièces climatisées pour proposer aux personnes âgées des activités récréatives, la distribution de bouteilles d'eau dans les écoles, l'installation de point d'eau dans les lieux les plus fréquentés...**

## II - La lutte contre la canicule sur le terrain

Suite à l'épisode national de canicule de l'été 2003, les services de la ville de Marseille développent, chaque été depuis 2004, un dispositif de prévention conduit sur les deux mois d'été juillet et août. **Ce dispositif de veille sociale, décliné à partir du Plan National Canicule, regroupe un ensemble d'actions préventives adaptées aux besoins de prise en charge sociale des personnes repérées comme les plus isolées et fragilisées** sur la commune de la ville de Marseille, notamment les personnes âgées.

Dans le cadre d'interventions définies par l'Etat, la ville de Marseille et son Centre Communal d'Action Sociale conduisent cette opération de prévention constituant un large réseau participant au repérage des personnes âgées vulnérables et s'appuyant sur l'expertise des acteurs engagés dans ce projet de veille.

Ces partenaires, acteurs publics et privés de l'action sociale associent et mutualisent leurs compétences afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de fragilité. Le CCAS conduit ce projet avec la ville de Marseille, le service Allô-Mairie, Les réseaux de Santé, les Pôles Infos Seniors, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de terrain (dont notamment les Petits Frères des Pauvres et l'ACLAP).

**Le dispositif de veille regroupe un ensemble d'actions qui concourent au même objectif :**

- détecter les situations des personnes fragilisées et isolées
- proposer une vigilance préventive.

### 1- Mise en place d'une vaste campagne de communication

Cette campagne vise à **sensibiliser l'ensemble de la population marseillaise** sur les risques saisonniers des fortes chaleurs d'été et informer le public de la possibilité de bénéficier de l'action de veille portée par le CCAS. Il s'agit de répondre à un besoin de sécurisation.

**Des brochures d'information sont diffusées par les service du CCAS et de la ville de Marseille par l'intermédiaire :**

- des mairies de secteurs
- des services de la ville de Marseille (bureaux municipaux, de proximité, crèches ...)
- des équipements sociaux de la ville de Marseille
- la confédération générale des CIQ
- le nouveau Syndicat des Boulanger Pâtisiers
- l'Union Régionale des Professionnels de Santé
- le réseau ILHUP (Intervenants Libéraux et Hospitaliers Unis pour le Patient)
- les Syndicats et Groupements d'Infirmiers



- les grossistes qui livrent les pharmaciens
- des Résidences et Clubs de CCAS
- l'ACLAP et les Petits Frères des Pauvres
- les Caisses de retraites partenaires du dispositif
- les Pôles Infos Seniors

Cette campagne d'information prévoit la diffusion de messages de prévention par les systèmes d'appels en masse :

- 1<sup>er</sup> envoi : samedi 22 juin entre 8h et 18h,
- 2<sup>e</sup> envoi : mercredi 26 juin entre 8h et 18h,
- 3<sup>e</sup> envoi : samedi 29 juin entre 8h et 18h,

Mais également avec la diffusion de messages de préventions sur les réseaux sociaux, sur le site internet de la ville de Marseille ( [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr) ), sur le site du CCAS ( [www.ccas-marseille.fr](http://www.ccas-marseille.fr) ) ainsi que trois clips de prévention canicule et service de maintien à domicile sur la chaîne Youtube, réalisés par le CCAS.

La campagne d'information porte ainsi sur les précautions à observer en cas de fortes chaleurs et s'appuie sur un numéro d'appel d'Allô-Mairie en cas de besoin ( 0 810 813 813 N°Azur, prix d'un appel local ).

#### **MESSAGE DE RAPPEL DES PRÉCAUTIONS SUR LE SITE VILLE DE MARSEILLE**

Afin de tout mettre en oeuvre pour prévenir des risques liés aux fortes chaleurs, la ville de Marseille diffuse un message de précautions des bons gestes à réaliser :

- sortir aux heures les moins chaudes (avant 10h et après 17h),
- rester à l'ombre,
- se protéger avec de la crème solaire,
- limiter ses activités à l'extérieur,
- privilégier des activités d'intérieur,
- ne pas débuter une activité physique à cette période sans avis médical,
- passer 2 à 3 heures dans un endroit frais ou climatisé,

### III. Les personnes isolées particulièrement exposées : l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Marseille

#### 1. Le CCAS de la Ville de Marseille, pilier du Plan municipal de prévention canicule

Dans le cadre du plan municipal de prévention canicule, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Marseille renforce son dispositif de veille sociale qu'elle assure toute l'année.

Plusieurs actions sont ainsi entreprises pour prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires et sociales d'éventuelles fortes chaleurs.

Elles s'appuient principalement sur **une veille téléphonique dont l'objectif est de sensibiliser les personnes isolées aux préconisations en période caniculaire**. Une vingtaine d'opérateurs sont recrutés pour réaliser ce suivi sur la période de juillet et août du lundi au samedi. Cette veille sécurise les personnes isolées, crée du lien et peut révéler les besoins d'aides et de prestations nécessaires.

**En 2018, près de 13 000 personnes ont été contactées grâce au dispositif de veille sociale, soit l'intégralité du registre normatif.**

Le registre normatif tenu par le CCAS recense les personnes fragilisées, âgées ou handicapées qui souhaitent être inscrites au registre communal dans le cadre du plan départemental d'alerte et d'urgence en cas de risque exceptionnels. Ce registre constitue un vecteur du repérage des personnes en situation de fragilité.

Les signalements se font en contactant Allô-Mairie au 0 810 813 813.

En complément de ce dispositif :

- **des visites à domicile** peuvent ainsi être programmées. Elles sont assurées par des professionnels qui examinent et évaluent la situation sociale des personnes les plus fragilisées,
- le CCAS maintient, pendant la période estivale, **l'ouverture de ses 16 établissements** pour accueillir les personnes âgées isolées dans un espace climatisé. Les 4 résidences autonomie du CCAS, « Les Massiliennes », proposent également des hébergements temporaires aux seniors durant les deux mois d'été.
- le CCAS met à la disposition des personnes les plus fragilisées et isolées **des éventails ou casquettes**. Les personnes âgées de plus de 75 ans seront prioritaires.

## En 2019

Pour soutenir leur autonomie, il sera proposé aux seniors marseillais la participation à des temps collectifs, « les Rendez-vous au CCAS », qui sont des moments d'information et d'échanges sur les grandes thématiques qui les préoccupent tels que les gestes de premiers secours.

## 2. Un large partenariat mobilisé et renforcé

Pour mener à bien cette opération de prévention, le CCAS de la Ville de Marseille s'appuie sur l'expertise d'un vaste réseau de partenaires qui participent notamment au repérage des personnes âgées vulnérables.

La collaboration sur le dispositif concerne le service « Allô Mairie », les Pôles Infos seniors de Marseille et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en lien avec le Département des Bouches-du-Rhône, les réseaux de gérontologie de santé, les associations de bénévoles ACLAP et les petits frères des Pauvres ainsi que l'ensemble des acteurs de terrain comme les Maisons du Bel âge, les Comités d'intérêt de quartier (CIQ), les services sociaux de proximité...

## 3. Les publics sensibles

Les risques sanitaires d'une vague de chaleur touchent en particulier les personnes âgées et/ou isolées mais aussi différents types de public :

- les nourrissons et les enfants et notamment les enfants de moins de quatre ans,
- les personnes souffrant de troubles de la mémoire, de troubles mentaux, de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou dépendantes pour les actes de la vie quotidienne,
- les personnes ayant une méconnaissance du danger que représente une canicule,
- les personnes suivant un traitement médicamenteux au long cours et qui n'ont pas un suivi médical régulier,
- les personnes souffrant de maladies chroniques,
- les personnes fébriles, ou qui souffrent de pathologies aiguës, au moment de la vague de chaleur,
- les personnes consommant de l'alcool ou des drogues illicites,
- les personnes désocialisées,
- les personnes vivant dans un habitat difficile à rafraîchir (dernier étage d'un immeuble, logement mansardé, immeuble à toit plat, grande baie vitrée, mauvaise isolation...),
- les personnes pratiquant des sports intenses,
- les personnes exerçant un travail physique exigeant (travail manuel à l'extérieur, construction, bâtiment).

## IV. L'ensemble des services mobilisés pour protéger les Marseillais

### 1. L'action du SAMU Social

Dans le cadre du plan municipal de Prévention Canicule, le SAMU Social prévoit la distribution de **27 000 bouteilles d'eau de 50cl** pour les personnes précaires en errance.

Elle met également à disposition des personnes défavorisées **un camion douche itinérant**, donné par la fondation Onet en juillet 2017. Géré par une équipe de 3 personnes Samu Social, celui-ci stationne cours Belsunce toute l'année, et l'été en alternance sur les plages du Prado du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures. Depuis sa mise en service, le camion a délivré 3 018 douches dont 2 615 pour des hommes, 244 pour des femmes et 159 pour des mineurs.

En cette période de fortes chaleurs, le SAMU Social renforce **ses maraudes** et l'assistance apportées aux personnes sans domicile fixe en intervenant de 7h à 1h15. Si la situation l'impose, le SAMU Social procède à un signalement auprès des marins-pompiers et du 115 pour une mise sous abri.

### 2. Des mesures de prévention dans les écoles

Afin d'anticiper au mieux les désagréments que pourrait causer la chaleur aux 77 000 élèves marseillais, la municipalité a mis en place des dispositions de bon sens dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles:

- faciliter l'accès au point d'eau à tout moment,
- mettre les brocs d'eau à disposition dans les classes et veiller à leur remplissage pendant le temps scolaire,
- adapter les activités pendant les récréations avec des jeux autour de l'eau et en lien avec les enseignants,
- arroser la cour, avant la récréation et pendant la pause méridienne, pour faire baisser la température.

**2 400 packs d'eau et près de 30 000 gobelets en plastique ont également été livrés dans les 1 200 classes des écoles maternelles.**

L'ensemble du personnel pédagogique a été sensibilisé aux risques sanitaires de la canicule et est mobilisé pour mettre en œuvre le plan municipal de prévention. Concernant les animations proposées après la classe, les activités seront adaptées en fonction des conditions météorologiques.

### 3. La mise à disposition des équipements publics

En cette période de forte chaleur, la Ville de Marseille met à disposition des Marseillais plusieurs équipements sociaux pour leur offrir un espace climatisé :

- Maison Pour Tous Panier / Joliette (2<sup>e</sup>)
- Centre Social Baussenque (2<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Centre Social Kleber (3<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Tivoli (5<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Frioul - Vacances Leo Lagrange (7<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous La Corderie (7<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Prophète (7<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Vallée de l'Huveaune (11<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Saint Barnabé (12<sup>e</sup>)
- Centre Social Malpassé (13<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous Les Olives (13<sup>e</sup>)
- Centre social Les Flamants (14<sup>e</sup>)
- Centre Social Saint-Just La Solitude (14<sup>e</sup>)
- Centre Social Les Bourrely (15<sup>e</sup>)
- Centre Social Les Musardises (15<sup>e</sup>)
- Maison Pour Tous/ Centre Social Saint Louis - Campagne-Lévêque (15<sup>e</sup>)
- Centre social Estaque Bassin de Seon (16<sup>e</sup>)

À ces structures s'ajoutent l'ensemble des services municipaux accueillant du public qui disposent de salles climatisées ou équipées de ventilateurs tels que la Cité des Associations (1<sup>er</sup>), la Bastide du Ginestet (13<sup>e</sup>) et la Maison du Combattant / Cité des rapatriés (7<sup>e</sup>)

#### La Bastide du Ginestet

En parallèle des animations organisées dans le cadre de la campagne d'été dédiée aux seniors, la bastide du Ginestet, centre municipal d'accueil de jour, proposent aux personnes âgées un restaurant climatisé, durant et en dehors des repas.

L'équipe municipale veille à ce que ce public s'hydrate tout au long de la journée et mène des actions de sensibilisation. Une réserve d'eau fraîche est mise à disposition des seniors en permanence.



## V - Annexe :

# Responsabilité du maire dans le cadre de la mise en oeuvre du plan canicule

### 3.4 Le maire

<b>Au niveau 1 « VEILLE SAISONNIERE »</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure, pour les communes &gt; 35000 habitants, une représentation au sein du Comité Départemental Canicule (CDC)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigne un référent « canicule » et transmet ses coordonnées au préfet et au Conseil Général</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifie son dispositif de surveillance et d'alerte (astreintes, annuaire...) et met en place une cellule de veille communale si nécessaire et en fonction de la taille de la commune</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure de la préparation des services municipaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; les CCAS et les services communaux de maintien à domicile ;</li> <li>=&gt; les centres de santé municipaux ;</li> <li>=&gt; les Comités Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ;</li> <li>=&gt; les coordinations gérontologiques.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure les études de vulnérabilité des réseaux d'eau potable dont la commune a la charge</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifie les personnes vulnérables vivant à domicile en tenant à jour le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées isolées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Met à jour les listes des associations de secouristes et de bénévoles ainsi que les différents intervenants de proximité auxquels il serait possible de recourir (gardiens d'immeubles, pharmaciens...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recense les locaux collectifs climatisés sur la commune disposant de pièces climatisées ou rafraîchies et de groupes électrogènes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure des possibilités d'accueil temporaire de jour dans des locaux rafraîchis et des gardes de nuit</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure de l'installation d'une pièce rafraîchie ou climatisée dans les établissements qui n'en disposent pas encore</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la diffusion des messages de prévention et de recommandations sur les actes essentiels de la vie courante par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elabore ou met à jour le guide de procédures de gestion de crise pour ses propres services et les structures dont il a la charge</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure de la formation des professionnels employés dans ses structures</li> </ul>
<b>Au niveau 2 « AVERTISSEMENT CHALEUR »</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforce les mesures de communication</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe à la montée en charge du dispositif opérationnel organisé par l'ARS en vue d'un éventuel passage au niveau 3 "alerte canicule"</li> </ul>
<b>Au niveau 3 « ALERTE CANICULE », toutes les opérations qui se déroulent aux niveaux précédents sont poursuivies.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure le suivi de la qualité et de la distribution d'eau potable</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure l'information immédiate de l'ARS et de la préfecture dès que les décès atteignent le seuil d'alerte ou en cas de perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Active, s'il le juge nécessaire, la cellule de veille communale lorsqu'elle a été constituée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure le relais des informations par tous moyens dont il dispose, auprès de la population ou des associations de personnes âgées ou dépendantes, des recommandations préventives et curatives envoyés par le ministère ou la préfecture</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la communication la plus large possible sur le déclenchement du niveau 3 "alerte"</li> </ul>

canicule" du plan canicule auprès de la population
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assure de la mobilisation de son personnel présent au plus près de la population et encourage une solidarité de proximité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assure que les établissements communaux disposent des personnels suffisants, des équipements et matériels en état de marche, et produits de santé spécifiques aux températures extrêmes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure la programmation d'horaires d'ouverture modulés des lieux climatisés et des piscines</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure l'accueil de la population ne nécessitant pas une hospitalisation dans les locaux rafraîchis répertoriés à cet effet</li> </ul>
<b>Au niveau 4 « MOBILISATION MAXIMALE »</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place, si nécessaire, des mesures exceptionnelles de gestion des décès</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe le préfet, de toute difficulté qu'il ne parviendrait pas à surmonter</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure le renforcement des actions déjà menées au niveau 3 "alerte canicule"</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opère la synthèse des remontées d'informations dont il est comptable en vue du retour d'expérience de l'opération</li> </ul>



## VI. Contacts presse

### **Attachées de presse**

Aurore VINCENT  
avincent@marseille.fr  
04 91 14 64 90

Marine SORLLI  
msorelli@marseille.fr  
04 91 14 64 39

### **Responsable adjoint du service presse**

Anthony GIORDANO  
agiordano@marseille.fr  
04 91 14 64 37

### **Responsable du service presse**

Charlène GRIMAUD  
cgrimaud@marseille.fr  
04 91 14 64 25